

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'Économie,  
des Finances et de la Souveraineté  
industrielle et numérique

---

**Décision du 29 juin 2023**

**modifiant la décision du 9 décembre 2020 portant agrément du bureau de normalisation  
des liants hydrauliques (BNLH)**

NOR : ECOI2317701S

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et  
numérique,**

Vu la loi n° 41-1987 du 24 mai 1941 relative à la normalisation ;

Vu le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 modifié relatif à la normalisation, notamment  
ses articles 8 et 11 ;

Vu le rapport d'évaluation du comité d'audit et d'évaluation en date du 15 juin 2023 ;

Vu la décision du 9 décembre 2020 portant agrément du bureau de normalisation des  
liants hydrauliques (BNLH) ;

**Décide :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 9 décembre 2020 susvisée, les mots : « pour une durée de trois  
ans » sont remplacés par les mots : « pour une durée de quatre ans ».

## **Article 2**

Le délégué interministériel aux normes est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera  
publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et  
financiers*.

Fait le 29 juin 2023

Le Délégué interministériel aux normes

Rémi STEFANINI